

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°32

Date de Publication
21 MAI 2021
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
21 MAI 2021
Date de la convocation
11 mai 2021

Présents :

Mmes FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYASSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, VAUTRIN, VEILEX.
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, DENONFOUX, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE.

Pouvoirs :

Mme BRUNET à M. FAVIER
Mme SGAUT à Mme le Maire
M. REYMOND à M. MACHERAS DE MONTILLET
M. JULLIEN-FIORI à Mme MATEO

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire

Objet : Versement d'une subvention au profit de l'association « maison médicale de garde de la Timone ».

Madame le Maire expose à ses collègues que depuis le début de la crise sanitaire, la ville n'a cessé de s'investir pour gérer au mieux cette situation. Elle a innové, toujours avec une longueur d'avance, en créant un drive Covid à la Reserve Communale de Sécurité Civile notamment.

Lors de l'ouverture de la campagne de vaccination, la maison médicale de Garde de la Timone a été l'une des premières à se mettre en ordre de marche. Elle a apporté son soutien logistique à la ville en organisant la venue des cassidens éligibles à la vaccination.

Afin de remercier le Dr Michel Garnier, responsable de la maison médicale de garde de la Timone et le soutenir dans son action, la ville souhaite participer financièrement et ainsi contribuer au fonctionnement de la structure.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € au profit de l'association « maison médicale de garde de la Timone »,
- de prélever la dépense en résultant sur les crédits prévus à l'article 6574 du budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2021.

Le Maire,
Danielle MILON

